

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 457

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 4 SEXDECIES

I. – À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« tels que définis à l’article L. 722-3 dudit code »

les mots :

« mentionnée au 3° du même article ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« tels que définis à l’article L. 722-2 du même code »

les mots :

« mentionnée au 2° de l’article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.